

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 46 - 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 18

SÉANCE DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

Présents : 10

Convocation du 05 septembre 2025

Procurations : 03

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 18) Mmes LATREILLE - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : MM. COURTEAUX (M. POMA) - OZANNE (Mme BRISSET) ROUAULT (M. DUBOIS)

Absentes excusées : Mmes LOUPIAS - COURTEAUX

Absentes : Mmes OUVRAT - ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

Demande d'avis préalable à l'intervention de l'établissement public foncier

Monsieur Le Maire donne lecture aux membres présents du courrier de la communauté de communes Val de Cher Controis en date du 04 septembre 2025 sollicitant l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de l'acquisition d'un terrain situé sur le territoire communal, cadastré section B 2340 et B 3078 d'une superficie de 4 465 m².

Monsieur Le Maire précise que l'objectif est d'assurer la maîtrise publique de ces biens dans le cadre du projet de reconstruction d'un espace d'habitat.

Conformément à l'article L324-1 du code de l'urbanisme, la commune sur laquelle l'opération est prévue, doit émettre un avis sur l'opération envisagée par la communauté de communes par délibération du conseil municipal ou par délégation. L'avis est réputé favorable au terme d'un délai de deux mois à compter de la saisine.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur l'opération envisagée par la communauté de communes Val de Cher Controis.

- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA



La secrétaire,
Katia SAINSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 47 - 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 18

SÉANCE DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

Présents : 10

Convocation du 05 septembre 2025

Procurations : 03

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 18) Mmes LATREILLE - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : MM. COURTEAUX (M. POMA) - OZANNE (Mme BRISSET)
ROUAULT (M. DUBOIS)

Absentes excusées : Mmes LOUPIAS - COURTEAUX

Absentes : Mmes OUVRAT - ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

BUDGET COMMUNE
Décision modificative 03 - 2025

Suite aux nouvelles acquisitions intervenues en cours d'année et au cadre réglementaire de la M57, il convient de réajuster les comptes pour la génération des immobilisations.

Considérant l'insuffisance de crédits,

Sur proposition de Madame SAINSON, adjointe au Maire,

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de procéder aux modifications énoncées ci-dessous sur le budget « commune »

Chapitre	Article	Fonctionnement (€)
75	R 75888	+ 4 437,00
042	D 6811	+ 4 437,00

Chapitre	Article	Investissement (€)
21	D 2188	+ 4 437,00
040	R 281312 (192 €) R 281538 (60 €) R 28088 (601 €) R 28041582 (720 €) R 281538 (942 €) R 28151 (1 562 €) R 28158 (360 €)	+ 4 437,00

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

La secrétaire,
Katia SAINSON




COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 48 - 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 10

Procurations : 03

Votants : 13

SÉANCE DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

Convocation du 05 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 18) Mmes LATREILLE - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : MM. COURTEAUX (M. POMA) - OZANNE (Mme BRISSET) ROUAULT (M. DUBOIS)

Absentes excusées : Mmes LOUPIAS - COURTEAUX

Absentes : Mmes OUVRAT - ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

REPAS DES AÎNÉS

Monsieur le Maire informe les membres présents que le repas des aînés sera reconduit pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'offrir gratuitement le repas aux personnes nées jusqu'au 31 décembre 1955 et domiciliées en résidence principale dans la commune ainsi qu'aux élus.

- accepte, à l'unanimité, la participation des personnes ne remplissant pas les critères énoncés ci-dessus moyennant la somme de 32 € et 16 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

La secrétaire,
Katia SAINSON



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 49 - 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 10

Procurations : 03

Votants : 13

SÉANCE DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

Convocation du 05 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 18) Mmes LATREILLE - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : MM. COURTEAUX (M. POMA) - OZANNE (Mme BRISSET)
ROUAULT (M. DUBOIS)

Absentes excusées : Mmes LOUPIAS - COURTEAUX

Absentes : Mmes OUVRAT - ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

REPAS TÉLÉTHON

Monsieur le Maire informe les membres présents que les animations du téléthon ainsi que l'organisation d'un repas le vendredi 05 décembre 2025 sont reconduits.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe le prix du repas comme suit :

- adulte : 16 € (boissons non comprises)
- enfant moins de 12 ans : 8 € (boissons non comprises)

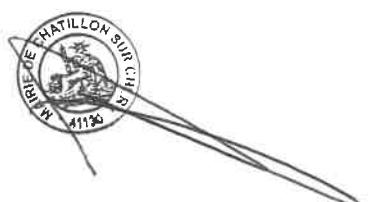
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

La secrétaire,
Katia SAINSON



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 50 - 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 18

SÉANCE DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

Présents : 11

Convocation du 05 septembre 2025

Procurations : 03

Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 18) - Mmes LATREILLE - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : MM. COURTEAUX (M. POMA) - OZANNE (Mme BRISSET) ROUAULT (M. DUBOIS)

Absentes excusées : Mmes LOUPIAS - COURTEAUX

Absentes : Mmes OUVRAT - ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

IMMEUBLES COMMUNAUX

Bail à usage commercial 4bis rue du Foyer Rural

Monsieur le Maire informe les membres présents que la candidature de Monsieur Jarod CHESNEAU et Madame Ludmila MOUTONNET a été retenue pour la reprise du local de la boulangerie courant octobre 2025.

Il précise qu'un bail de local commercial en date du 11 août 2025 a été consenti à titre gratuit avant l'ouverture officielle afin d'autoriser les futurs repreneurs à entreprendre les travaux de remise en état de propriété des lieux suite au départ des précédents boulanger. Un avenant au bail sera rédigé, annexé au nom de la société (en cours de création).

Au vu de la situation (prise en charge intégrale des travaux de nettoyage et rafraîchissement par les repreneurs), Monsieur le Maire propose d'appliquer la gratuité des loyers du local de la boulangerie à compter de la date d'ouverture et ce jusqu'au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable quant à la gratuité des loyers du local de la boulangerie à compter de la date d'ouverture et ce jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA



La secrétaire,
Katia SAINSON



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 51 - 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 18

SÉANCE DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

Présents : 11

Convocation du 05 septembre 2025

Procurations : 03

Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 18) - Mmes LATREILLE - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : MM. COURTEAUX (M. POMA) - OZANNE (Mme BRISSET) ROUAULT (M. DUBOIS)

Absentes excusées : Mmes LOUPIAS - COURTEAUX

Absentes : Mmes OUVRAT - ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

LOTISSEMENT « LES ROSSIGNOLS »

Dénomination de la rue

Monsieur le Maire informe les membres présents que les travaux de voirie nouvelle et stationnements du lotissement « Les Rossignols » sont en cours de réalisation en coordination avec les travaux de construction des immeubles.

Il est nécessaire de procéder à sa dénomination. Plusieurs noms sont proposés.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,
- retient la proposition : Ruelle des Rossignols

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

La secrétaire,
Katia SAINSON



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 50 - 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 11

Procurations : 03

Votants : 14

SÉANCE DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

Convocation du 05 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 18) - Mmes LATREILLE - BRISSET

Absents excusés ayant donné procuration : MM. COURTEAUX (M. POMA) - OZANNE (Mme BRISSET) ROUAULT (M. DUBOIS)

Absentes excusées : Mmes LOUPIAS - COURTEAUX

Absentes : Mmes OUVRAT - ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

IMMEUBLES COMMUNAUX

Bail à usage commercial 4bis rue du Foyer Rural

Monsieur le Maire informe les membres présents que la candidature de Monsieur Jarod CHESNEAU et Madame Ludmila MOUTONNET a été retenue pour la reprise du local de la boulangerie courant octobre 2025.

Il précise qu'un bail de local commercial en date du 11 août 2025 a été consenti à titre gratuit avant l'ouverture officielle afin d'autoriser les futurs repreneurs à entreprendre les travaux de remise en état de propriété des lieux suite au départ des précédents boulanger. Un avenant au bail sera rédigé, annexé au nom de la société (en cours de création).

Au vu de la situation (prise en charge intégrale des travaux de nettoyage et rafraîchissement par les repreneurs), Monsieur le Maire propose d'appliquer la gratuité des loyers du local de la boulangerie à compter de la date d'ouverture et ce jusqu'au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,
- émet un avis favorable quant à la gratuité des loyers du local de la boulangerie à compter de la date d'ouverture et ce jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA



La secrétaire,
Katia SAINSON